



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2012

**Le 01 juin deux mille douze, à 19h00** Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu des séances, sous la présidence de Roger BOULARD, Maire.

**Présents:** Michel BARBOT, Bérengère BASTIDE, Roger BOULARD, Brigitte BOURGADE, Patrick FARA, Nathalie FERET, Christian GARNIER, Christian HILAIRE, Aline LARRIEU-ARGUILLÉ, Françoise LASSALAZ, Christine VAILLE.

**Excusés :** Marie-Thérèse BOUCHET, Léon BOYER

**Absents:** Jamel BEZZAZI, Loïc ROUYEYROL.

Christine VAILLE est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

---

### 1. Logements sociaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de logements locatifs. Suite à une rencontre avec Vivarais Habitat et après avoir réfléchi sur leur proposition, le projet de VIVARAIS HABITAT a été retenu ". Il s'agit d'une dizaine de maisonnettes avec parking et aménagement d'une placette pour un espace de rencontre au Plot du Puech.

Après délibération, avec 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal décide de signer le contrat avec Vivarais Habitat.

### 2. Viabilisation du futur Hôpital sur la Commune Chambonas au Plot du Puech

Suite aux aménagements importants à réaliser pour la construction de l'hôpital, à savoir création d'une route, apport des réseaux EDF, France Télécom, de travaux d'assainissement, de canalisation des eaux pluviales, la Commune de Chambonas a sollicité une participation financière des communautés de communes ( Cté de Communes du Pays des Vans, des Cruzières, des Cévennes Vivaroises et du Pays de Jalès). La participation ne peut excéder 50% du montant des travaux.

Les communautés de communes attendent que soit chiffrée la participation et certaines ont l'intention de participer car il s'agit d'un établissement d'intérêt intercommunal.

### 3. Renouvellement de contrat d'un agent en CAE

Il est rappelé par Monsieur le Maire que le contrat d'un agent en CAE arrive à échéance au 30 mai, et que Pôle emploi est d'accord pour le renouveler 6 mois supplémentaires. Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat CAE pour une durée de 6 mois.

### 4. Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien

Le contrat de l'agent d'entretien arrivant à terme, le conseil municipal décide de lui renouveler pour une durée de un an.

## 5. Taxe de branchement d'assainissement

Vu le flou sur la nouvelle loi concernant participation de raccordement à l'égout (PRE), qui doit disparaître pour être remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le droit de branchement, le conseil décide de ne pas instaurer la PAC mais d'augmenter les droits de branchement comme suit : 3500 € pour une maison neuve, 1500 € pour une maison ancienne, et 2500 € pour une résidence secondaire ancienne. Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces droits de branchement.

## 6. SIVU Inforoutes de l'Ardèche

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal des demandes d'adhésion au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche des collectivités suivantes : la Commune de Laviolle (07), la Commune de Cros-de-Géorand (07), la Commune de Le Pouzin (07), la Communauté de Communes du Tournonais (07), la Communauté de Communes du Vinobre (07). Ces demandes ont reçu un avis favorable du Comité Syndical du SIVU dans ses séances des 10 octobre 2011 et 27 février 2012. Le Conseil municipal approuve l'adhésion des collectivités ci-dessus indiquées au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche

## 7. Subvention ASA Gravières

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'ASA de Gravières. Des travaux urgents de réfection du canal d'irrigation de la Plaine de Verlegas et Marvignes ont dû être réalisés ainsi que sur la colonne de distribution d'eau qui traverse le hameau de Marvignes sur la commune de Chambonas. Ces travaux s'élèvent à la somme de 7 557 € qui représente 50% de leur chiffre d'affaire annuel.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'ASA de Gravières

## 8. Plan Communal de sauvegarde (PCS)

Le PCS est un document répertoriant toutes les catastrophes naturelles ou dues à une erreur technique humaine pouvant se produire sur la commune (inondations, éboulements, feux de forêts, ruptures de barrage ...). N'étant pas terminé, le conseil municipal propose de reporter l'approbation du plan communal de sauvegarde ultérieurement

## Questions diverses

### **Concert de guitare classique le 7 août**

**Concert du 16 et 17 août.** Le conseil municipal décide de prendre en charge par une subvention exceptionnelle les frais d'hébergement du pianiste et la location du piano sera organisée par l'association Anim' à chambonas

**Spectacle (la Compagnie de Valence)** propose un spectacle pour le mois de décembre sur la commune. Elle demande une participation de 700 €. Il est décidé de ne pas porter suite, vu que peu de personnes viendront pendant les périodes de fêtes de fin d'année et pas assez de monde pour organiser.

**Concert baroque.** Un concert est proposé pour le 5 août moyennant 895 €.

**Demande de subventions** d'associations (FCPE, Association des anciens combattants, Association de Basket). La subvention est accordée pour le Basket, pour les anciens combattants (80 €). Un courrier sera fait à la FCPE et aux autres pour les informer que la commune ne participera pas au fonctionnement des associations sauf si un événement particulier est susceptible d'être subventionné.

